

DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR  
ARRONDISSEMENT DE DREUX  
CANTON D'EPERNON  
MAIRIE DE COULOMBS

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2022  
COMPTE-RENDU

Coulombs, le 20/06/2022

### **ORDRE DU JOUR :**

- Point sur le compte rendu précédent
- Compte rendu : commissions et syndicats
- Finances : décisions modificatives
- Convention ACTES (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé des Actes) : dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité
- Réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales et leurs groupements
- Travaux : logement situé 39 Grande Rue, illuminations de Noël et entretien de la commune
- Travaux de sécurisation de l'accès à la Maison de Santé
- Sortie des jeunes : participation financière de la commune et participation financière des familles
- Mission E.L.I. : adhésion à la mission de conseil financier d'Eure-et-Loir Ingénierie
- Projet d'extinction nocturne de l'éclairage public : validation du dossier technique et de la proposition financière pour réaliser les travaux nécessaires à une extinction nocturne de l'éclairage public
- Eaux de Ruffin : marché en groupement de commande
- Extension du cimetière : analyse de la phase projet de l'aménagement et du budget prévisionnel
- Extension du cimetière : lancement de l'appel d'offres des travaux
- Sécurité routière : limitation de la vitesse à 30Km/h pour la grande rue et l'avenue de l'abbaye
- Questions diverses

Le lundi 20 juin 2022, les membres du conseil municipal de la commune de Coulombs, légalement convoqués le 9 juin 2022, se sont réunis.

Sont présents : M. Jean-Noël MARIE, Mme Claudine ABHERVE, Mme Nathalie ANDREU, Mme Valérie MONOT, M. Roland PETIT, Mme Sylvie DE ROA, M. Jean-Luc MARTIN, M. Patrick JOYEUX, M. Daniel GUILLY, M. Francis GUILLARD.

Mme Jacqueline FOUQUET et M. Didier LE BARS sont absents et ont donné respectivement pouvoir à M. Daniel GUILLY et M. Jean-Noël MARIE.

Mme Catherine MARIE, Mme Murielle LEROY et M. Pascal LENOIR sont absents.

La séance débute à 20h01.

A l'unanimité, Mme Claudine ABHERVE est nommée en qualité de secrétaire de séance.

## **COMPTE RENDU PRECEDENT**

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu précédent.

## **COMPTE RENDU : COMMISSIONS ET SYNDICATS**

SIRP : M. Roland PETIT

Réunion (15 juin) :

- Mme Catherine DEBRAY, Maire de Saint-Lucien est élue Vice-Présidente,
- Modification du régime indemnitaire des agents,
- Mise en place de FEDEBON,
- Modification d'un poste d'adjoint technique,
- Vote du plan comptable avec le passage à la M57,
- Mise en place de l'application PRIMOT : service numérique qui permet de communiquer entre les élèves, familles et enseignants,
- Réforme des règles de publicité des actes : choix des supports,
- Création d'un cheminement piéton sur le parking des élémentaires,
- Organisation de la rentrée 2022 / 2023, suite à la fermeture d'une classe,
- Réorganisation des postes d'ATSEM,
- Cessation d'activité pour l'association des parents d'élèves l'ASPEE.

Conseil d'école : M. Roland PETIT

L'effectif en maternelle est de 70 enfants, et de 150 enfants en élémentaire. Un stage de remise à niveau pour les CM1-CM2 aura lieu du 22 au 26 août.

SB4VR : M. Jean- Luc MARTIN

Les travaux de réaménagement des berges du coulis de Coulombs sont reportés (2023). Le syndicat devrait entretenir les terrains le long de la digue.

## **DECISIONS MODIFICATIVES**

DM N°1 :

La facture SEGILOG correspondant au renouvellement de la licence informatique a été imputée en investissement. Il convient de lui attribuer un numéro de projet. La première échéance sera imputée au compte 2051 projet 2200006 SEGILOG renouvellement de licence.

DM N°2 :

Une facture d'honoraires prévue au compte 6226 « honoraires » doit être affectée au projet initial soit au compte 2151 du projet 210004.

Les membres votent à l'unanimité les décisions modificatives.

## **CONVENTION ACTES (AIDE AU CONTROLE DE LEGALITE DEMATERIALISE DES ACTES) : DEMATERIALISATION DES ACTES SOU MIS AU CONTROLE DE LEGALITE**

Le dispositif Actes vise à faciliter la transmission mais aussi le contrôle de l'ensemble des actes pris par la commune (budget primitif, compte administratif, délibération, arrêtés...) à l'exception des actes relevant de l'urbanisme, en utilisant un support informatique en remplacement du support papier. Il permet des économies de papier, d'espace de stockage et de temps.

Il convient d'autoriser M. Le Maire à signer la convention et de désigner Mme DELOIZY comme responsable de la télétransmission.

Les membres du conseil autorisent M. Le Maire à signer les documents afférents à la mise en place de ce dispositif et désignent Mme DELOIZY responsable de la télétransmission à l'unanimité.

## **REFORME DE LA PUBLICITE DES ACTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET LEURS GROUPEMENTS**

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 entrera en vigueur la réforme des règles de publicité des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements. Toutefois et par dérogation, les communes de moins de 3.500 habitants peuvent choisir par délibération entre l'affichage, la publication sur papier ou la publication électronique.

Pour que l'égalité à l'information communale soit respectée, M. Le Maire propose de maintenir l'affichage.

Les membres du conseil votent à l'unanimité cette décision.

## **TRAVAUX : LOGEMENT SITUE 39 GRANDE RUE, ILLUMINATIONS DE NOËL ET ENTRETIEN DE LA COMMUNE**

L'escalier du logement communal situé au 39 Grande Rue doit être rénové. 3 entreprises ont été sollicitées, 2 ont transmis leur devis.

Après étude, l'entreprise la moins disante est retenue. Le montant des travaux s'élève à 2.835,90 euros H.T. soit 3.403,08 euros T.T.C. Les travaux seront réalisés par la société SGRP.

Les membres du conseil votent à l'unanimité le montant des travaux et l'entreprise retenue.

M. Francis GUILLARD a contacté, en vue des fêtes de fin d'année, 3 sociétés spécialisées pour l'installation d'illuminations de Noël sur les candélabres de l'éclairage public : avenue de l'Abbaye et grande rue.

Après étude des devis reçus, la société DECOLLUM est retenue. Pour 10 motifs, le coût s'élève à 4.347 euros T.T.C. à l'acquisition avec une garantie de 2 ans ou la location pour

un coût annuel de 1.602,56 euros T.T.C avec une garantie de 3 ans et une option d'achat de 130,40 euros. Le matériel est équipé en led et un service express de retour à la charge du fournisseur en cas de panne est assuré.

Les membres du conseil votent pour la location du matériel avec l'option d'achat en fin de période à l'unanimité.

## **TRAVAUX DE SECURISATION DE L'ACCES A LA MAISON DE SANTE**

Depuis la mise en place d'une porte automatique, les patients (principalement des enfants) sortent rapidement et traversent la rue sans vérifier la présence de voitures. Mme Sylvie DE ROA informe de l'urgence de sécuriser les abords de la maison de santé.

Après accord du Conseil départemental et sur proposition de Sylvie DE ROA et de M. Didier LE BARS, les aménagements suivants sont envisagés :

- pose de deux barrières devant la porte de la maison de santé,
- création d'un nouveau passage piéton plus adapté pour traverser la route,
- installation d'un lampadaire solaire pour éclairer le passage piéton.

Enfin, ce passage piéton sera mis aux normes pour faciliter l'accès à la maison de santé aux personnes à mobilité réduite (P.M.R.).

M. Francis GUILLARD a pris contact avec 3 entreprises. L'entreprise POLVE est retenue. Le montant des travaux s'élève à 4.605 euros H.T. soit 5.526 euros T.T.C.

Les membres du conseil souhaiteraient dans la mesure du possible que les travaux soient réalisés en même temps que la rénovation du pont.

Les membres du conseil votent à l'unanimité le montant des travaux, le choix de l'entreprise et la participation communale par principe, pour l'acquisition du lampadaire solaire auprès de Territoire Energie.

## **SORTIE DES JEUNES : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE ET PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES**

La commune a proposé aux enfants de Coulombs âgés de 7 à 17 ans, une sortie au parc Astérix le 18 juin dernier. Mme Nathalie ANDREU informe que la journée s'est bien passée. Il serait judicieux pour les sorties à venir de prévoir pour les enfants des t-shirts ou des brassards de couleurs vives et des bracelets avec le numéro de l'accompagnant.

La société TEIXERA a été retenue pour l'organisation de cette sortie.

Le montant par personne s'élève à 64 euros (tarif unique) et la participation des familles s'établit comme suit :

- 20 euros pour le 1<sup>er</sup> enfant
- 10 euros pour le second
- 5 euros pour le 3<sup>ème</sup> et suivant
- Extérieur (à titre exceptionnel) : 30 euros pour le 1<sup>er</sup> enfant, 20 euros pour le 2<sup>ème</sup> et 10 euros pour le 3<sup>ème</sup> et suivant

Les membres du conseil votent à l'unanimité le devis du prestataire, la participation communale et celle des familles.

### **MISSION E.L.I. : ADHESION A LA MISSION DE CONSEIL FINANCIER D'EURE-ET-LOIR INGENIERIE**

Dans le cadre des futurs travaux prévus à Chandelles (RD116) et de la déviation de Nogent-le-Roi, M. le Maire présente une mission que propose Eure-et-Loir Ingénierie.

Les communes peuvent bénéficier d'une expertise financière pour la construction budgétaire d'un projet ou d'un conseil financier pour construire le budget communal. L'éventail des missions proposées se décline de la manière suivante : accompagnement global d'un projet, recherche de financeur, détermination d'un montant à emprunter, impact pluriannuel, d'un investissement ...

Le coût de cette prestation s'élève à 0.10% des recettes réelles de fonctionnement du compte administratif de l'année précédente soit un montant de 842 euros.

L'objectif est de faire de la prospective financière en prenant en compte les investissements majeurs prévus : participation communale aux travaux de la déviation et réalisation des travaux à Chandelles.

Le cumul des deux investissements pourrait dépasser 1,5Million d'Euros. A ce jour, il faut anticiper et préparer ces investissements.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité d'adhérer à Eure-et-Loir Ingénierie pour bénéficier de la mission de conseil financier dans le cadre de ces 2 projets.

### **PROJET D'EXTINCTION NOCTURNE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC : VALIDATION DU DOSSIER TECHNIQUE ET DE LA PROPOSITION FINANCIERE POUR REALISER LES TRAVAUX NECESSAIRES A UNE EXTINCTION NOCTURNE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Afin de respecter l'environnement et pour réaliser des économies de fonctionnement, les membres du conseil ont souhaité étudier l'extinction nocturne de l'éclairage public.

A la demande de la Préfecture, les axes principaux avenue de l'Abbaye, grande rue, rue de Paris et rue d'Epernon doivent rester allumés.

Après ces recommandations, M. Didier LE BARS a travaillé avec Territoires Energie pour la faisabilité de ce projet. En effet les « chambres » ou « armoires » gèrent des quartiers et non des rues.

Le montant de la prestation transmise par Territoire Energie s'élève à 3.000 euros H.T. pour paramétrer les chambres et les armoires et ainsi éteindre de 23h00 à 5h00 du dimanche au jeudi et de 00h00 à 5h00 du vendredi au samedi. Ces horaires coïncident avec la commune de Lormaye qui a déjà mis ce dispositif en place.

Les membres du conseil votent à l'unanimité l'extinction nocturne, les horaires et le montant de la prestation.

### **EAUX DE RUFFIN : MARCHE EN GROUPEMENT DE COMMANDE**

Lors du Comité Syndical du 6 avril dernier, le syndicat propose un projet de marché en groupement de commande. Cette solution permettrait à la commune de bénéficier des compétences du syndicat et de coûts intéressants lors de travaux (changement des bornes à incendie, ...).

La commune reste libre de se joindre au groupement ou de faire appel à une entreprise de son choix.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité ce projet de marché en groupement de commande conclu entre le syndicat et les communes membres.

### **EXTENSION DU CIMETIERE : ANALYSE DE LA PHASE PROJET DE L'AMENAGEMENT ET DU BUDGET PREVISIONNEL**

M. Le Maire rappelle les délibérations suivantes :

-Délibération 2019-05-06 du 22/05/2019 et la délibération 2022-02-08 du 01/02/2022 fixant le mandatement de l'agence Gilson et associés pour la réalisation de l'étude d'aménagement de l'extension du cimetière.

L'étude d'aménagement de l'agence Gilson et associés propose un montant de travaux de 106.024,45 euros H.T. soit 112.024,45 euros T.T.C. pour l'aménagement, comprenant :

Lot 1 – Voirie, réseaux divers et maçonnerie : 65.144,85 euros H.T. soit 78.173,82 T.T.C.

Lot 2 – Espaces verts et clôtures : 40.875,60 euros H.T. soit 49.055,82 euros T.T.C.

Une option, lot 1, pour un mur en silex est proposée à hauteur de 6.000 euros H.T soit 7.200 euros T.T.C.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité les pièces du projet (règlement de consultation, acte d'engagement lot 1 et lot 2, CCAP, CCTP, DPGF lot 1 et lot 2, plan de situation et existant, plan VRD et maçonnerie, plan de plantation et clôtures) , son montant d'estimation et autorisent M. Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

### **EXTENSION DU CIMETIERE : LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES DES TRAVAUX**

L'étude d'aménagement de l'agence Gilson et associés propose un montant de travaux de 106 024.45 euros H.T. soit 112 024,45 euros TTC et une option pour un mur en silex est proposée à hauteur de 6 000 euros H.T soit 7 200 euros T.T.C

L'estimation présentée par le maître d'œuvre dépassant les 90 000 euros H.T., la procédure de marché public à procédure adaptée doit être mise en place suivant le décret n°208-1075 du 3 décembre 2018.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le lancement de l'appel d'offres, et de toutes les pièces qui le composent, et autorisent M. Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

M. Roland PETIT souhaiterait que l'on puisse prévoir un parking pour faciliter les inhumations et demande une réflexion concernant la largeur du chemin.

## **SECURITE ROUTIERE : LIMITATION DE LA VITESSE A 30KM/H POUR LA GRANDE RUE ET L'AVENUE DE L'ABBAYE**

Dans le cadre d'une réunion publique dont l'objet concernait l'ouvrage d'art situé grande rue à Coulombs, M. Le Maire a reçu des riverains. Ils ont émis un avis unanime : limiter la vitesse de circulation à 30km/h.

Le Conseil départemental conseille de mettre en place cette mesure après les travaux du pont pour la rendre plus efficace.

Après discussion, les membres du conseil votent à la majorité la limitation de la vitesse à 30 km/h.

Mme Nathalie ANDREU et M. Jean-Luc MARTIN s'abstiennent.

## **QUESTIONS DIVERSES**

M. Patrick JOYEUX signale, à la suite du passage de la balayeuse, la formation d'un trou dans le caniveau le long de la fabrique de meubles.

Mme Nathalie ANDREU nous informe que la foire à tout s'est bien passée. Le Chef de centre et le Président de l'amicale des sapeurs-pompiers remercient le comité des fêtes. Le comité des fêtes souhaiterait pour la prochaine foire à tout la mise en sens unique de la rue de Chandelles.

Mme Nathalie ANDREU informe de la cessation d'activité de son association THE'COUL, qui sera dissoute en septembre. Le spectacle de fin d'année aura lieu le 25 juin à 19h30 (salle des fêtes de Coulombs, entrée libre).

Mme Valérie MONOT souhaiterait la pose de barrières Vauban rue de Sully et d'un panneau interdisant le stationnement.

Mme Valérie MONOT s'inquiète du devenir d'une propriété rue de Sully.

M. Roland PETIT s'interroge sur le broyage. M. Le Maire informe que le tracteur serait prêt la semaine prochaine.

M. Roland PETIT souhaiterait plus d'information au sujet du syndicat des Eaux de Ruffin.

M. Roland PETIT souhaite connaître l'avancement des travaux de la RD116 à Chandelles. M. Le Maire informe que des entreprises sollicitées pour la rédaction du cahier des charges vont être reçues dans les semaines à venir.



M. Roland PETIT rappelle la dangerosité du tourner à gauche pour les cars route d'Epernon au niveau de l'école et souhaite que l'on repeigne l'abri de jardin de l'école.

M. Jean-Luc MARTIN signale la présence d'un camping-car près du plan d'eau intercommunal. M. Le Maire a prévenu la communauté de communes.

M. Jean-Luc MARTIN fait part de son opposition à l'achat du tracteur car il ne possède pas de climatisation.

M. Francis GUILLARD signale que la sépulture du soldat Monsieur Maurice VENARD s'effondre et souhaiterait savoir s'il est envisageable de faire réaliser des travaux de réparation. M. Roland PETIT informe que l'entretien des sépultures des soldats morts pour la France sont à la charge de la Mairie.

À la suite d'un vol, la commune a fait l'acquisition de nouvelles jardinières pour le cimetière. M. Le Maire informe que les jardinières volées ont été restituées et sont en gendarmerie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

M. Jean-Noël MARIE  
Maire de Coulombs  
Conseiller départemental du Canton d'Epernon

